

Paris, le 28 février 2019

Destinataires :

- Comités départements
- Comités régionaux (pour diffusion aux clubs GAF)

Réf : TK/FC/2019-176

Pôle des Activités Gymniques

Affaire suivie par : Fabienne Cohen

☎ 01.48.01.24.49

Objet : Règlementation GAF – Lettre FFGym n°3 – Février 2019


Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour faire suite à la diffusion de la lettre FFGym GAF n°3 datée de février 2019, plusieurs comités ont mentionné leur incompréhension concernant une évolution de la réglementation au saut en filière Fédérale B, pour les catégories 7-8 ans et 7-9 ans.

Après réflexion et afin de ne pas perturber l'organisation des clubs et des compétitions en cours de saison, la commission nationale spécialisée GAF a décidé que l'application de ce point de règlement ne prendra effet qu'à partir du 1^{er} septembre 2019.

Vous trouverez en pièce jointe la lettre avec cette correction.

En vous remerciant par avance d'assurer la transmission de cette information auprès des clubs de votre territoire et de vos responsables, Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée
Directeur Exécutif

Copie : J. Bateau - D. Mérieux - P. Andréani - F. Ringler - CNS GAF - K. Rabaud